



Bulletin d'inscription ANNUEL saison 2023-2024
du lundi 18 septembre 2023 au vendredi 21 juin 2024

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Téléphone portable :
Adresse mail :
Date de naissance :

Choix	Créneau - toutes les semaines (hors vacances scolaires)	Tarif annuel*	Règlement en 3 chèques
	Mardi AQUARELLE ET DESSIN 20h15-22h15	412 €	152+130+130
	Mardi CARNET Créatif 14h15-16h15	412 €	152+130+130
	Jeudi AQUARELLE 10h15-12h15	412 €	152+130+130
	Jeudi MULTI-TECHNIQUES 14h15-16h15	398 €	158+120+120

- Je suis assuré-e et dégage toutes responsabilités de l'organisatrice en cas d'incidents, sans aucune exceptions, ni réserves.
- Je joins le règlement correspondant à mon choix pour l'année d'ateliers **2023/2024**
- J'ai pris connaissance et j'accepte les règles de bons usages de l'atelier (voir ci-après)

Date: Signature:

Page 1 à imprimer et à remettre en main propre ou par courrier

Chèques à libeller à l'ordre de **Nadej GUNALP**
Adresse : 2 venelle des Beaux Chants, 44350 Guérande
Téléphone : 07.81.55.06.20/ SIRET 81328209200036
Site : www.nadejart.fr

Tout bulletin incomplet ne sera pas pris en compte pour l'inscription.

La liste du matériel à prévoir sera fournie avant la rentrée

Pensez à envoyer un mail : graindecouleurs@gmail.com pour vérifier qu'il reste de la place
(Facture possible sur demande)

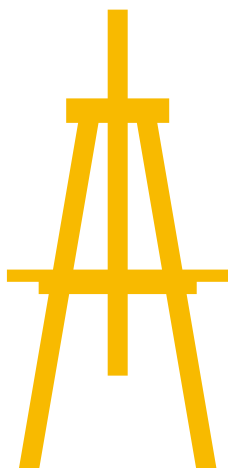
Atelier Grain de couleurs, session 2023-2024

Les règles de bons usages...

Matériel :

->Le matériel n'est pas fourni vous devrez penser à ramener vos médiums (peintures, pastels...) et supports (papier, toiles...).

Liste possible sur demande.



Séances :

- Vous vous inscrivez pour UN créneau (vous ne pouvez pas venir le matin ET le soir par exemple sauf si vous payez les deux séances).
- En cas d'absence il n'y a pas de remboursement mais vous pouvez vous rattraper sur un autre créneau.
- Les horaires de cours doivent être respectés.
- Il n'y a pas cours pendant les vacances scolaires et les jours fériés (sauf mention explicite).

Séance ponctuelle, séance d'essai :

Une séance pour « visiteur » occasionnel ou pour essai est possible (25 euros pour les 2 heures).



Paiement :

- Le règlement s'effectue à l'année, **PAS DE REMBOURSEMENT POSSIBLE pour quelque raison que se soit.**
- Trois chèques sont demandés en une seule fois au moment de l'inscription, ils seront encaissés en *octobre*, *novembre* et *décembre*.
- Des petits frais supplémentaires peuvent être demandés en cours d'année lors de l'organisation de sortie ou d'exposition.



Et surtout : Ne pas oublier ...:

... de ramener votre bonne humeur !

